

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES**  
**CONSEILS SYNDICAUX 2012**

**ADOPTÉ AU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FÉVRIER 2012**

Il EST PROPOSÉ par Jean-François LESSARD, appuyé par Nicole MILETTE, que le Conseil syndical recommande à l'Assemblée générale d'entériner l'avis de motion à l'effet de réduire le taux de cotisation syndicale à 2,15%. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ATTENDU la politique de solidarité du SCCUQ visant à soutenir « les organismes de défense et de changements sociaux »;

ATTENDU le soutien du dernier congrès de la CSN à l'endroit des peuples autochtones;

ATTENDU que le SCCUQ recevra, lors de la « journée du 8 mars », madame Michèle TAINA-AUDETTE, présidente de *Femmes autochtones du Québec*;

ATTENDU le travail réalisé par cet organisme auprès des femmes autochtones;

IL EST PROPOSÉ par Thérèse LAFRANCE, appuyé par Marielle LACOMBE que le Conseil syndical accorde un don de solidarité de 1 000\$ à l'organisme Femmes autochtones du Québec (FAQ). ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Proposition d'appui à la lutte étudiante

ATTENDU les orientations budgétaires en matière d'éducation au Québec;

ATTENDU la position du SCCUQ sur les droits de scolarité, affirmée lors du Conseil syndical de novembre 2007

ATTENDU le mouvement étudiant actuel;

Il est PROPOSÉ par le Comité exécutif que le Conseil syndical du SCCUQ réitère son appui aux objectifs légitimes de la lutte étudiante.

Amendement

IL EST PROPOSÉ par Gaëlle BRETON-LeGOFF, appuyé à l'unanimité d'intégrer dans le corps de la proposition actuelle les attendus de la résolution de 2007.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ADOPTÉ AU CONSEIL SYNDICAL DU 27 MARS 2012**

Il est PROPOSÉ par Jean-François LESSARD, appuyé par Anne-Marie BENOÎT, que le Conseil syndical reçoive le Rapport de la présidence sur l'application de la Politique des libérations syndicales.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est PROPOSÉ par le Comité exécutif que le Conseil syndical adopte la proposition suivante :  
ATTENDU la présentation du rapport du Comité exécutif au Conseil syndical (*Retour sur la vie syndicale de 2011*);

ATTENDU la volonté d'améliorer notre vie syndicale;

ATTENDU l'incapacité du dialogue rencontrée par le Comité exécutif, en dépit des gestes d'ouverture initiés par celui-ci;

Il est PROPOSÉ que le Conseil syndical :

- 1) reçoive le Rapport du Comité exécutif;
- 2) déplore la mise en cause de la légitimité des décisions des instances syndicales par les propos tenus dans le Journal Montréal-Campus de novembre 2011;
- 3) déplore la mise en demeure adressée à la présidence par trois personnes du Syndicat.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

IL EST PROPOSÉ par Marie-BOUCHER, appuyé par Thérèse LAFRANCE que le SCCUQ verse un montant de 200 \$ au Collectif le Littoral afin de l'aider à financer le maintien de cet espace de rencontre qu'est la Maison de la grève. Raphaël CREVIER demande le vote sur la proposition. Le président appelle le vote : ADOPTÉ

IL EST PROPOSÉ par Alain GERBIER, appuyé par Marie-Pierre BOUCHER, que le SCCUQ défraie le montant de l'une de ces 15 contraventions pour un montant de 475 \$. Le président appelle le vote sur la proposition: ADOPTÉ À LA MAJORITÉ